

**Objet : Lettre Ouverte à Madame Sylvie DESTRI,**  
Directrice des Ressources Humaines CORYS.

Madame DESTRI,

Nous entrons dans les dernières semaines de l'année 2022, pour la **CFDT** il est de coutume d'ouvrir certaines négociations et revendications à conduire en cet fin d'année et pour 2023.

La CFDT a à coeur l'amélioration du pacte social et salarial au sein de l'établissement de Corys. Nous notons qu'un certain nombre de revendications ont été entendues et que des avancées ont déjà été obtenues au périmètre de Framatome. Pour autant, des problématiques restent à traiter localement ; afin de pérenniser et de valoriser les compétences des salariés actuels et de rendre attractive notre Entreprise en vue de l'intégration de futurs nouveaux talents.

Ainsi, afin de poursuivre ces démarches, la **CFDT** porte les revendications suivantes :

- **Ouverture des Négociations Annuelles Obligatoires (N.A.O.) 2023**, comprenant la restitution des budgets utilisés en 2022, le calendrier de négociation, la note de cadrage et la date d'application des mesures 2023. Face à l'inflation, la **CFDT** revendiquera une enveloppe globale significative pour absorber la baisse du pouvoir d'achat tout en tenant compte des résultats financiers de Corys. Nous serons particulièrement attentifs à l'équité de la valorisation du travail, considérant l'égalité professionnelle, les personnes en situation d'handicap et les bas salaires. Nous formulerons nos revendications complètes lors des premières réunions de négociations.
- Nous vous demandons aussi d'ouvrir les négociations sur les conditions de travail et de vie : cadre du télétravail, cadre des déplacements professionnels. Nous considérerons les éléments périphériques tels que les tickets restaurants et les ticket mobilités.
- Frais de santé et Prévoyance, bénéficiant des accords de Framatome et de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, vous avez sollicité les Organisations Syndicales afin de signer un avenant apportant une meilleure couverture. Toutefois, la **CFDT** constate que la clé de répartition reste inégale entre Framatome et ses filiales. Les salariés au sein de Corys méritent la même gestion de traitement notamment sur la répartition employeur salarié à savoir 79% pour l'entreprise et 21% pour les salariés. Sans avancée sur le sujet, il nous semble difficile de converger vers une signature de l'avenant. Nous vous demandons donc de gérer cette situation avec la Direction Générale Framatome et de nous tenir informé des décisions prises.

Dans l'attente d'un retour de votre part, recevez, Madame DESTRI, nos cordiales salutations.

Pour la **CFDT Corys**,  
Edouard GUILLERMIN  
Délégué Syndical

